

---

**Association des ingénieurs et des géoscientifiques  
du Nouveau-Brunswick**

**États financiers  
30 septembre 2024**

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Table des matières  
30 septembre 2024

---

	<b>Page</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 13
Annexes aux états financiers	14 - 15

## Rapport des auditeurs

À l'attention des membres de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick :

### *Opinion*

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2024, ainsi que les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date et les notes accompagnant les états financiers. Ils contiennent aussi un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick au 30 septembre 2024 ainsi que les résultats et des flux de trésorerie de l'organisme pour l'exercice terminé à cette date, le tout conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

## Rapport des auditeurs (suite)

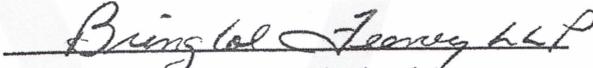
- ♦ *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport d'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes quand il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

  - ♦ nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie importante découlant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie importante découlant d'une erreur, car la fraude peut être associée à la collusion, à la falsification, aux omissions volontaires, aux fausses déclarations ou au contournement du contrôle interne;
  - ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
  - ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
  - ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick  
Le 16 décembre 2024

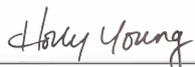
  
Chartered Professional Accountants

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière  
Au 30 septembre 2024

	2024	2023
<b>ACTIFS</b>		
Courants		
Encaisse (note 3)	179 295 \$	217 304 \$
Placements à court terme (note 4)	926 873	746 736
Dépenses payées d'avance	74 200	76 161
Remises gouvernementales payables	59 942	31 604
Actifs affectés à l'interne (note 5)	886 698	894 863
	2 127 008	1 966 668
Immobilisations (note 6)	852 698	847 779
Actifs incorporels (note 7)	235 250	225 350
	3 214 956 \$	3 039 797 \$
<b>PASSIFS</b>		
Courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	125 947 \$	80 936 \$
Revenu reportés (note 8)	444 697	436 798
Remises gouvernementales payables	21 615	17 040
	592 259	534 774
<b>ACTIF NET</b>		
Actifs non affectés	1 735 999	1 610 160
Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	400 000	400 000
Affectés à l'interne – Fonds de capital	226 698	244 863
Affectés à l'interne – Fonds d'aide juridique	260 000	250 000
	2 622 697	2 505 023
	3 214 956 \$	3 039 797 \$

État de la situation financière approuvé

Présidente 

Secrétaire-trésorier 

## Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de l'actif net  
L'exercice terminé le 30 septembre 2024

	<b>Actifs non affectés</b>	<b>Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation</b>	<b>Affectés à l'interne – Fonds de capital</b>	<b>Affectés à l'interne – Fonds de d'aide juridique</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
Solde au début de l'exercice	1 610 160 \$	400 000 \$	244 863 \$	250 000 \$	2 505 023 \$	2 237 523 \$
Excédent des revenus surs les dépenses	117 674	-	-	-	117 674	267 500
Transfert aux actifs non affectés	43 165	-	(18 165)	(25 000)	-	-
Transfert aux actifs affectés à l'interne	(35 000)	-	-	35 000	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 735 999 \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>226 698 \$</u>	<u>260 000 \$</u>	<u>2 622 697 \$</u>	<u>2 505 023 \$</u>

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des résultats  
L'exercice terminé le 30 septembre 2024

	2024 Réel	2024 Budget	2023 Réel
<b>Revenus</b>			
Cotisations des membres	1 129 501 \$	1 170 450 \$	1 150 870 \$
Licenciés	377 218	387 504	352 877
Frais de demande de certificat d'autorisation	264 170	260 100	247 713
Frais d'inscription	172 760	130 750	214 673
Revenus d'Affinity	108 421	100 000	112 947
Divers	87 174	75 750	99 020
Frais d'examen	66 135	40 400	65 830
Assemblée annuelle	38 065	20 000	16 509
	<u>2 243 444</u>	<u>2 184 954</u>	<u>2 260 439</u>
<b>Dépenses</b>			
Exploitation (annexe 1)	1 424 403	1 240 000	1 230 852
Services aux membres (annexe 2)	430 414	467 000	445 530
Autres (annexe 3)	314 849	297 000	254 665
Communications (annexe 4)	150 160	171 800	168 094
	<u>2 319 826</u>	<u>2 175 800</u>	<u>2 099 141</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses découlant de l'exploitation	<u>(76 382)</u>	<u>9 154</u>	<u>161 298</u>
<b>Autres revenus (dépenses)</b>			
Revenus de placement	91 633	-	78 580
Profits non réalisés sur les placements	74 784	-	23 089
Profits réalisés sur la vente des placements	38 782	-	13 940
Frais de gestion des placements	(11 143)	-	(9 407)
	<u>194 056</u>	<u>-</u>	<u>106 202</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>117 674 \$</u>	<u>9 154 \$</u>	<u>267 500 \$</u>

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie  
L'exercice terminé le 30 septembre 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Montant provenant des membres	1 137 400 \$	1 115 983 \$
Montant provenant des licenciés, des inscriptions et autres	1 005 522	996 621
Montant provenant du programme Affinity	108 421	112 947
Montant provenant des placements	35 428	27 126
Paievements aux fournisseurs et employés	(2 209 454)	(2 107 818)
	77 317	144 859
Activités de placement		
Achats d'immobilisations	(40 903)	(46 563)
Achat de placements	(879 842)	(832 888)
Produits de la vente de placements	866 497	800 659
Achat d'actifs incorporels	(61 078)	-
	(115 326)	(78 792)
Flux de trésorerie	(38 009)	66 067
Encaisse au début de l'exercice	217 304	151 237
Encaisse à la fin de l'exercice	179 295 \$	217 304 \$

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

## 1. Nature des activités

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, un organisme sans but lucratif, est constituée en corporation sans capital social en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick*. Elle est exonérée d'impôts conformément à l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- a) Réglementer et régir l'exercice des professions d'ingénieur et de géoscientifique conformément à la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* ainsi qu'aux règlements administratifs et règles y afférents.
- b) Établir et maintenir des normes de connaissance et de compétence pour ses membres.
- c) Établir et maintenir des normes déontologiques chez ses membres en vue de servir et de protéger l'intérêt du public.

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

### (a) Encaisse

L'encaisse est composée de liquidités détenues dans un compte bancaire et dans les placements.

### (b) Constatation des revenus

Les cotisations des membres, les droits licenciés, les frais de demande de certificat d'autorisation et les droits d'inscription sont payés chaque année et sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits reçus pour une période à venir sont reportés et constatés dans la période suivante.

Les revenus de placement sont constatés à titre de revenu selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus publicitaires, ceux provenant de l'assemblée annuelle et les autres revenus sont constatés au moment où les services sont rendus.

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (c) Placements

Les placements sont constatés à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur marchande des placements sont constatées à titre de profits non réalisés ou de pertes.

### (d) Actifs affectés à l'interne

Les actifs affectés à l'interne pour les fonds d'exploitation, fonds de capital, fonds d'aide juridique ont été établis en décembre 2020 pour appuyer les objectifs stratégiques de l'organisme et permettre à l'AIGNB de gérer l'incertitude des flux de trésorerie, de minimiser la nécessité d'emprunter des fonds de roulement, de satisfaire aux engagements, obligations ou autres éventualités et d'évoluer d'une façon responsable. Ces fonds seront accessibles avec l'approbation du comité des finances et de l'audit. Ils fructifieront dans le cadre l'évaluation habituelle des risques, comme indiqué pour les placements à court terme.

### (e) Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'Association calcule l'amortissement selon les méthodes ci-dessous, à des taux visant à amortir le coût sur la durée de vie estimative des immobilisations. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition. Aucun amortissement n'est comptabilisé durant l'année où un actif est aliéné.

Bâtiments	4% de la valeur résiduelle
Panneaux solaires	30 ans linéaire
Équipement de bureau	20% de la valeur résiduelle
Matériel infomatique	50% de la valeur résiduelle
Site web	50% de la valeur résiduelle

### (f) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'Association calcule l'amortissement selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût sur la durée de vie estimative des actifs incorporels. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants

Base de données des membres	5 ans linéaire
-----------------------------	----------------

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (g) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCOSBL du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan et des états financiers, de même que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

### (h) Instruments financiers

L'Association comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions entre sociétés ayant un lien de dépendance. Par la suite, elle les comptabilise au coût amorti, sauf pour les titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse, les comptes débiteurs et les remises gouvernementales payables. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur incluent les placements à court terme et les actifs affectés.

## 3. Encaisse

	2024	2023
Compte général	136 181 \$	195 250 \$
Encaisse détenue dans des placements	42 964	21 904
Petite caisse	150	150
	<u>179 295 \$</u>	<u>217 304 \$</u>

## 4. Placements à court terme

	2024	2023
Actions ordinaires et privilégiées	791 886 \$	688 764 \$
Fonds monétaires	677 630	632 568
Obligations de société et d'épargne	344 055	320 267
Transfert des actifs affectés à l'interne	<u>(886 698)</u>	<u>(894 863)</u>
	<u>926 873 \$</u>	<u>746 736 \$</u>

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

5. Actifs affectés à l'interne

	2024	2023
Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	400 000 \$	400 000 \$
Affectés à l'interne - Fonds de capital	226 698	244 863
Affectés à l'interne - Fonds d'aide juridique	260 000	250 000
	<u>886 698 \$</u>	<u>894 863 \$</u>

L'Association a établi les fonds actifs affectés à l'interne le 3 décembre 2020 pour appuyer les objectifs stratégiques de l'AIGNB et permettre à cette dernière de faire ce qui suit :

- Gérer l'incertitude des flux de trésorerie
- Réduire la nécessité d'emprunter des fonds de roulement
- Répondre aux engagements, aux obligations ou à d'autres éventualités
- Évoluer de façon responsable.

Ces fonds visent à favoriser un rôle dynamique et sont accessibles, au besoin.

Le 19 avril 2024, le conseil a approuvé un montant maximal de 25 000 \$ provenant du compte d'aide juridique affecté à l'interne pour la phase 1 de l'enquête relative à une plainte en cours.

Le 26 juin 2024, le comité des finances et de l'audit a approuvé un montant maximal de 25 000 \$ provenant du compte de capital affecté à l'interne pour l'achat d'une nouvelle thermopompe ainsi que le remplacement et l'ajout de conduits. De ce montant, 18 165 \$ ont servi à l'achat d'une nouvelle thermopompe.

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

## 6. Immobilisations

	2024		2023	
	Coût initial	Ammortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	175 146 \$	-	175 146 \$	175 146 \$
Bâtiments	1 189 045	565 160	623 885	617 295
Panneaux solaires	49 305	15 618	33 687	35 331
Équipement de bureau	116 940	105 168	11 772	7 652
Matériel infomatique	302 755	296 303	6 452	8 843
Site web	113 185	111 429	1 756	3 512
	1 946 376 \$	1 093 678 \$	852 698 \$	847 779 \$

## 7. Actifs incorporels

	2024		2023	
Base de données des membres	400 745 \$		339 667 \$	
Amortissement cumulé	(165 495)		(1 14317)	
	235 250 \$		225 350 \$	

La base de données des membres a été comprise dans les immobilisations des états financiers au 30 septembre 2023.

## 8. Revenus reportés

	2024		2023	
Cotisations des membres	282 033 \$		283 401 \$	
Droits de licenciés	96 014		89 177	
Frais de demande de certifact d'autorisation	66 650		64 220	
	444 697 \$		436 798 \$	

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

---

## 9. Financement des bureau de section

Pendant l'année, AIGNB a fourni des fonds de 52 500 \$ (52 500 \$ en 2003) aux bureaux de section. Ce financement permet à chacun des bureaux de section d'exécuter ses activités pendant l'année. Chaque bureau de section relève directement de son propre conseil.

## 10. Opérations entre parties liées

Créée en 1994, la Fondation pour les études de l'AIGNB est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a pour but de promouvoir la formation d'ingénieures et ingénieurs, de géoscientifiques ainsi que d'étudiantes et étudiants en génie et en géosciences. Son mandat est défini par un règlement administratif de l'Association.

L'Association a recueilli 14 389 \$ (12 373 \$ en 2023) de dons et revenus de la publicité de ses membres au nom de la Fondation. Les fonds sont ensuite transférés à la Fondation pour son utilisation.

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

## 11. Fondation pour les études de l'AIGNB

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Fondation n'ont pas été consolidés dans les états financiers de l'Association. L'exercice financier de la Fondation se termine le 31 décembre. Les résumés financiers de cette entité non consolidée s'établissent comme suit :

	Situation financière	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Espèces en dépôt	33 515 \$	23 406 \$
Comptes débiteurs	-	760
Placements à court terme	1 772 049	1 030 985
À payer à l'AIGNB	9 396	12 373
Charges à payer	(10 000)	(5 000)
	1 804 960 \$	1 062 524 \$
	Exercice terminé le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2022
Revenus – dons	706 349 \$	22 308 \$
Revenus (perte) – placements	109 373	(67 908)
	815 722	(45 600)
Dépenses – bourses d'études	(60 000)	(50 000)
Dépenses – autres	(13 287)	(10 031)
	742 435 \$	(105 631) \$

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

---

## 12. Engagements

### Contrats de location-exploitation, support informatique

L'Association s'engage à l'égard des contrats suivants qui arrivent tous à échéance en 2024:

- Matériel de bureau en contrat de location-exploitation
- Bulletproof Solutions pour le soutien information

Les paiements minimaux futurs agrégés, taxe comprise, sont prévus comme suit:

2025	31 347 \$
2026	31 347
2027	19 889
2028	3 847
2029	3 143
	<u>89 573 \$</u>

### Coordonnatrice de sensibilisation

L'Association a conclu une entente avec l'Université de Moncton pour le financement d'une coordonnatrice de sensibilisations à plein temps. L'accord prend fin en 2025 sauf s'il est révoqué par écrit à l'intérieur de six mois de la signature. Le paiement minimal est prévu comme suit:

2025	<u>35 000 \$</u>
------	------------------

### Utilisation du logiciel iMIS

L'Association a conclu un accord avec Advanced Solutions International pour l'utilisation du logiciel iMIS jusqu'au mois de mars 2026 et le soutien à la mise en œuvre jusqu'à août 2025. Les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit:

2025	25 755 \$
2026	4 189
	<u>29 944 \$</u>

---

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers  
30 septembre 2024

---

---

## 12. Engagements (suite)

### Projet Gaia - laboratoires climatiques

L'Association a conclu un accord avec Projet Gaia qui donne l'accès aux programmes d'éducation STIM pour les élèves des écoles secondaires au Nouveau-Brunswick. L'accord est de 35 000 \$ sur 3 ans. Le premier paiement de 15 000 \$ a été fait en septembre 2023 et les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit :

2025	10 000 \$
2026	<u>10 000</u>
	<u><u>20 000 \$</u></u>

## 13. Instruments financiers

Certains instruments financiers comportent les risques suivants pour l'Association :

### (a) Risque du marché

Il s'agit du risque découlant du changement de valeur d'un instrument financier dans le cadre d'une variation de la valeur marchande. L'Association y est vulnérable, car elle possède beaucoup de placements dans des titres cotés en bourse.

## 14. Données comparatives

Les états financiers présentés à titre comparatif ont été reclassés depuis leur dernière parution afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers  
Exercice terminé le 30 septembre 2024

## Annexe sur l'exploitation

## Annexe 1

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Salaires et avantages sociaux	928 636 \$	915 000 \$	822 680 \$
Mise a niveau informatique	134 084	90 000	107 326
Frais de gestion	61 981	65 000	57 780
Amortissement des actifs incorporels	51 178	-	52 271
Honoraires professionnels	46 902	20 000	12 850
Taxe foncière	45 471	46 000	43 754
Entretien des bâtiments	37 715	30 000	29 568
Amortissement	35 985	-	37 849
Bureau	31 064	30 000	24 998
Assurance	20 931	20 000	20 238
Téléphone	14 308	9 000	11 609
Impression – bureau	7 433	5 000	4 104
Frais postaux	5 627	8 000	5 825
Ordinateurs et matériel	3 088	2 000	-
	<u>1 424 403 \$</u>	<u>1 240 000 \$</u>	<u>1 230 852 \$</u>

## Annexe sur les services aux membres

## Annexe 2

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Assemblée annuelle	108 238 \$	85 000 \$	77 798 \$
Déplacements	80 144	80 000	84 626
Campagne de marketing	61 742	60 000	73 131
Financement des bureau de section (note 9)	52 500	52 500	52 500
Certificats et sceaux	37 520	50 000	46 347
Dépenses associées aux examens et a l'évaluation des compétences	37 390	22 000	35 751
Réunions du conseil d'administration	31 730	35 000	31 637
Bourses d'études et prix	9 000	12 000	14 000
Traduction	7 387	15 000	16 936
Réunions de comités	4 493	10 000	12 804
Prix et récompenses	270	500	-
Module de perfectionnement continu	-	25 000	-
Base de données et conseils technologiques	-	20 000	-
	<u>430 414 \$</u>	<u>467 000 \$</u>	<u>445 530 \$</u>

# Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers  
Exercice terminé le 30 septembre 2024

## Annexe sur les autres éléments

## Annexe 3

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Services d'inscription répartis	85 334 \$	74 000 \$	- \$
Application juridique et de la <i>Loi</i>	80 134	23 000	42 220
Évaluation IC et GC	56 920	100 000	74 541
Divers	43 931	20 000	94 803
Perfectionnement professionnel	25 636	35 000	17 708
Assurance responsabilité secondaire	22 894	35 000	25 393
Perfectionnement professionnel des inscrits	-	7 500	-
Révision de la <i>Loi</i> et des règlements administratifs	-	2 500	-
	314 849 \$	297 000 \$	254 665 \$

Le poste « Divers » comprend, pour 2024 les dépenses liées à la révision du service de l'inscription et, pour 2023, les dépenses liées à d'autres services de consultation professionnelle en matière de planification stratégique, de ressources humaines et de gestion des inscriptions.

## Annexe sur les communications

## Annexe 4

	Montant réel 2024	Montant prévu au budget 2024	Montant réel 2023
Communications	69 805 \$	39 600 \$	50 220 \$
Coordinatrice de sensibilisation	35 000	35 000	35 000
Financement de la sensibilisation	29 943	50 000	51 294
Relations gouvernementales	12 700	35 000	27 862
Site Internet et communication électronique	2 712	12 200	3 718
	150 160 \$	171 800 \$	168 094 \$